



Municipalité Egan-Sud

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 10 février 2026 à 19h00 et à laquelle étaient présents la conseillère et les conseillers suivants: M. Jean-René Martin, M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, Mme. Nathalie Dault et M. Yvan St-Amour. Le maire M. Neil Gagnon a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant Monsieur Jean-René Martin.

Madame Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2026-02-R6581 Ouverture de la séance ordinaire du 10 février 2026

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2026-02-R6582 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par la conseillère Mme. Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ORDRE DU JOUR

0. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
- 0.4 Période de questions

100. ADMINISTRATION GENERALE

- 100.1 Proclamation de la journée de promotion de la santé mentale positive
- 100.2 Table de développement social VG, Demande de rencontre.
- 100.3 Participation de la directrice générale au congrès annuel ADMQ 17 au 19 juin 2026

110. CONSEIL MUNICIPAL

- 110.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement no : 2026-042 intitulé : Taux de taxes 2026
- 110.2 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement no : 2026-043 intitulé : Traitement des élus municipaux
- 110.3 Demande d'appui Municipalité de Low : Intervention route 105

130. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

130.1 Présentation des dépenses à payés au 31/01/2026 pour un montant de 18 492.76\$

130.2 Présentations des salaires payés au 31/01/2026 pour un montant de 7 757.30\$

130.3 Présentation des dépenses payés au 31/01/2026 pour un montant de 70 838.51\$

Incluant le renouvellement des abonnements annuels : ADMQ, FQM, COMBEQ, PG, CRSBP et de l'assurance de dommage FQM

200. SECURITE PUBLIQUE

300. VOIRIE

400. ENVIRONNEMENT

400.1 FQM déplacement du chemin Montcerf

400.2 Forum des communautés forestières 2026

600. AMENAGEMENT ET URBANISME

700. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE

700.1 Camp de jour – 2026 (Voir document dans vos pièces jointes)

700.2 Réseau Biblio de l'Outaouais, Mobilisation pour la tarification réduite pour livres de bibliothèque

700.3 Réseau Biblio de l'Outaouais, demande d'adoption d'une motion pour la liberté intellectuelle

700.4 Réseau Biblio de l'Outaouais, demande de résolution loi C-15

700.5 Formation gratuite Loisir et sport Outaouais 19 février 2026

800. CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUES

900. VARIA

900.1 MAMH Mérite municipal

900.2 Commissaire à la lutte contre la corruption

900.3 Correspondance Sophie Chatel- Banques alimentaires

900.4 Corporation du Château Logue – Célébrons notre héritage

1000. PERIODE DE QUESTIONS

1100. LEVEE DE LA SEANCE

Adoptée.

2026-02-R6583 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Une personne assistait à la séance. Aucune demande, aucune question

2026-02-R6584 Proclamation de la journée de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement ... ensemble pour une bonne santé mentale !** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie la campagne annuelle de promotion de la santé mentale positive.

Adoptée

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau, demande de rencontre

Note au procès-verbal à l'effet que le conseil demande à la directrice générale de vérifier les disponibilités de la Table de développement afin de proposer à la prochaine séance les dates disponibles.

2026-02-R6585 Participation de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la directrice générale à participer, au Congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra le 17 au 19 juin 2026 au Centre des congrès de Québec. Les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription seront défrayés par la municipalité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Pierre Laramée à l'effet que lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 2026-042 intitulé : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2026 sera adopté. Un projet de règlement est aussi déposé.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Yvan St-Amour à l'effet que lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 2026-043 intitulé : Traitement des élus municipaux sera adopté. Un projet de règlement est aussi déposé.

2026-02-R6586 Appui à la municipalité de Low, Intervention sur la route 105 du chemin Plunkett au chemin Montague

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low demande un appui des municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau concernant une demande au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec pour interventions majeurs sur la route 105, du chemin Plunkett au chemin Montague.

CONSIDÉRANT QUE l'état déplorable et les lacunes importantes observées sur la route 105 dans l'ensemble de son trajet, particulièrement entre les chemins Plunkett et Montague, affectant la sécurité, la fluidité et la fiabilité du réseau routier de la région;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route 105 situé sur le territoire de la municipalité du canton de Low supporte un volume de circulation sans cesse accru en raison qu'il s'agit du premier lien d'importance pour l'accès Sud de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'importance stratégique de la route 105 comme axe de transport régional, économique, touristique et sécuritaire entre Low et Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par la conseillère Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie la résolution de la municipalité de Low demandant au MTMD d'entreprendre dans les meilleurs délais les interventions requises aux fins de remettre en état la route 105.

Adoptée.

2026-02-R6587 Adoption des dépenses à payées au 31 janvier 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par la conseillère Mme. Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses à payer 31/01/2026 au montant de 18 492.76 \$

Adoptée.

2026-02-R6588 Adoption des dépenses payées et salaires au 31 janvier 2026

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés 31/01/2026 au montant de	70 838.51 \$
Les salaires payés au 31/01/2026 au montant de	7 757.30 \$

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL
FQM déplacement du chemin Montcerf

Note au procès-verbal à l'effet que le conseil demande à la directrice générale de contacter madame Farrell-Dessureault de la FQM afin de bien comprendre la nature de sa demande d'information.

2026-02-R6589 Participation du conseiller M. Patrick Feeny au Forum des communautés forestières 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise M. Patrick Feeny à participer, comme représentant de la municipalité de Egan-Sud, au Forum des communautés forestières qui se tiendra le 11 mars 2026 au Hilton de Québec. Les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription seront défrayés par la municipalité.

2026-02-R6590 Protocole d'entente camp de jour intermunicipal L'Air en fête

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Maniwaki a pris la décision de ne plus opérer le camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons absolument avoir un service de camp de jour pour les parents travailleurs qui dépendent de ce service pour continuer à travailler ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de L'Air en Fête est très intéressante et que le coût est raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Daul, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente avec L'Air en Fête et de confirmer que la municipalité de Egan-Sud défraiera 30 \$ par semaine par enfant de sa municipalité inscrit. Le conseil autorise aussi la directrice générale Mélanie Lapointe à signer pour et au nom de la municipalité de Egan-Sud tous documents nécessaires à l'entente.

Adoptée.

2026-02-R6591 Maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada / Résolution d'appui au Réseau Biblio de l'Outaouais

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que cette mesure pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Egan-Sud est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Pierre Laramée et appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil appuie le Réseau Biblio de l'Outaouais dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

Adoptée.

2026-02-R6592 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations ;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale ;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Egan-Sud reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée.

VARIA

Formation Loisir et sport Outaouais

La conseillère Mme. Nathalie Dault participera à une formation gratuite en Loisir donnée à la salle communautaire de Messines.

Invitation 5 à 7 Corporation du Château Logue

Les conseillers et la conseillère ont été invités à la première activité de la corporation du Château Logue sous la thématique « Célébrons notre héritage » qui se tiendra en formule 5 à 7 le 26 février prochain.

MAMH mérite municipale

Les conseillers et la conseillère ont été informés de l'appel de candidature lancé par le MAMH pour la cérémonie du Mérite municipal

Commissaire à la lutte contre la corruption

Les conseillers et la conseillère ont été informés de l'offre de collaboration et de sensibilisation de la Commission à la lutte contre la corruption pour mieux prévenir la corruption et la fraude.

Correspondance- banque alimentaire

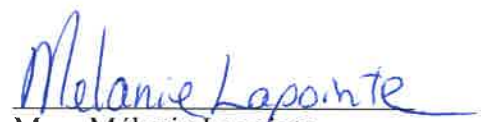
Les conseillers et la conseillère ont pris connaissance de la correspondance de madame Sophie Chatel concernant les nouvelles mesures fédérales visant à soutenir les banques alimentaires et les organismes communautaires.

2026-02-R6592 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h47.

Adoptée.


M. Neil Gagnon
Maire


Mme Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière